

## **XIIème session – Bucarest 14-18 septembre 1998**

- [La politique des transports et des communications en Europe](#)
- [L'enseignement du français dans les pays d'Europe non francophones](#)

La politique des transports et des communications en Europe

L'Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie les 15 et 16 septembre 1998 à Bucarest,

- rappelant que la liberté de mouvement des personnes et des biens est un principe fondamental qui doit être harmonisé avec l'acceptation sociale et environnementale des effets du trafic dans le cadre du développement durable;
- constatant que le développement continu du trafic se heurte à des résistances de plus en plus élevées, notamment dans les régions sensibles;
- soulignant qu'aucun moyen de transport ne peut à lui seul couvrir tous les besoins et qu'il y a lieu de rechercher une judicieuse complémentarité entre l'eau, le rail, la route et les airs et de trouver toutes les synergies possibles;
- observant que les moyens financiers des collectivités publiques sont limités;
- constatant que les régions de montagne constituent un obstacle naturel au trafic transeuropéen;
- prenant conscience de la nécessité de créer également de nouvelles infrastructures efficaces sur l'axe est-ouest;
- suggère que les obstacles administratifs, techniques et politiques liés à l'existence de frontières soient supprimés;
- souhaite que des moyens financiers privés puissent renforcer les apports insuffisants des collectivités publiques et les dynamiser;
- préconise que le développement d'une créativité financière aux niveaux international et national se développe au travers de participations financières publiques et privées;
- propose que tous les obstacles transalpins soient levés de la France à la Slovénie dans le cadre d'une politique des transports commune;
- insiste pour que tout soit entrepris afin que la sécurité des transports soit assurée, en particulier dans les pays de l'est européen;
- est d'avis que le maintien d'un minimum de services publics pour assurer la desserte des régions à faible densité de population est indispensable;
- demande que des garde-fous évitent tout « dumping » social.

## L'enseignement du français dans les pays d'Europe non francophones

L'Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie les 15 et 16 septembre 1998 à Bucarest,

- Considérant la réalité de la menace d'hégémonie que fait planer la progression généralisée de l'anglais en Europe;
- Considérant la nécessité de préserver la richesse que constitue, pour le continent européen, sa diversité linguistique et culturelle;
- Considérant la préoccupation constante, exprimée par l'APF, de développer un véritable « environnement francophone »;
- Souhaite que le niveau d'excellence atteint par les établissements français en Europe soit préservé, mais également que la politique de coopération linguistique s'oriente en priorité vers les établissements publics nationaux qui scolarisent la majorité des élèves en français, notamment par une contribution à la formation tant initiale que continue des professeurs de français langue étrangère, un encouragement à l'apprentissage du français dans les cycles d'enseignement technique et professionnel, une incitation accrue aux échanges entre élèves et une diversification de l'offre de matériel pédagogique en français;
- Encourage vivement la promotion du multilinguisme par la généralisation de l'obligation d'une deuxième langue étrangère dans le cycle secondaire d'enseignement des pays européens, ainsi que l'introduction d'une initiation aux langues dès le cycle primaire;
- Préconise une extension du réseau de classes bilingues implantées dans certains collèges et lycées nationaux;
- Estime nécessaire de renforcer l'enseignement du français dans les universités étrangères ainsi que d'améliorer l'attractivité du système d'enseignement supérieur francophone par la mise en place d'une politique active de communication, une meilleure organisation du système d'attribution de bourses, la systématisation du tutorat et l'harmonisation des diplômes;
- Souligne l'importance qu'il convient de donner à l'apprentissage du français, non seulement dans la formation initiale, mais également dans la formation professionnelle continue;
- Considère que l'enseignement du français en Europe ne pourra se développer que dans un « environnement francophone » dynamique, et qu'en conséquence il convient de porter un effort particulier dans les domaines culturels, de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication;

- Propose l'organisation d'une « Conférence de la Francophonie » qui coordonne les efforts de nos différentes instances (politiques et administratives) ayant une compétence dans la promotion de la langue française, en vue de créer et de renforcer les synergies au sein de la Francophonie;
- Propose de faciliter la diffusion des outils pédagogiques à un prix accessible et par des réseaux de distribution bien coordonnés dans tous les pays concernés par l'enseignement de la langue française et d'inviter la commission compétente à effectuer un suivi à cet égard;
- Considère comme une priorité de soutenir les efforts des pays associés pour renforcer les progrès de la langue française à tous les degrés dans ces pays.